

# *Les solidarités familiales constituent-elles une protection suffisante contre les risques d'exclusion sociale ?*

## Notice pédagogique

*Niveau : terminale*

### **Problématique**

Les fonctions de la famille moderne se sont réduites au profit d'institutions spécialisées. L'école se charge partiellement de la socialisation primaire des enfants ; la police, la justice et l'Etat-providence assurent en partie son rôle de protection physique et morale des individus. Face au problème de l'exclusion, lié à la crise économique, on se demande dans quelle mesure on peut encore compter sur les solidarités familiales et quelles en sont les limites.

### **I) Protection nécessaire...**

#### **A) Intégration initiale**

La socialisation primaire doit donner les moyens de surmonter les problèmes de l'existence et ainsi éviter l'exclusion (inculcation des valeurs du travail, de la réussite professionnelle, du courage dans l'épreuve...) ; la contre-preuve est fournie par le fait que, dans une proportion importante, les S.D.F. ont rompu prématurément avec leur famille.

Les trois composantes de l'héritage (culturel, économique et social selon Pierre Bourdieu) concourent à l'insertion de l'individu et donc à sa protection contre l'exclusion :

- transmission d'un capital culturel qui permet de s'insérer scolairement et professionnellement ;
- aide matérielle lors de l'installation dans la vie active ;
- mise en réseau des relations sociales afin de faciliter l'obtention d'un premier emploi ou d'un logement.

#### **B) Refuge en cours de vie**

Ces trois formes de capital offrent une protection contre la menace d'exclusion :

- aide financière en cas de problèmes dans la vie active et pour les personnes âgées (éviter la rupture du lien marchand) ;
- prestations de services domestiques liées au capital culturel de la famille (savoir-faire) ; il s'agit d'éviter la rupture du lien produit par le mode de vie ;
- réactivation du réseau pour retrouver un emploi (éviter la rupture du lien professionnel ; citer Dominique Méda), pour la protection morale de la personne en difficulté (éviter la rupture du lien communautaire, la contre-preuve étant fournie par le fait qu'une proportion élevée de RMIstes sont des personnes isolées ou des membres d'une famille monoparentale).

## **II) ... mais non suffisante**

### **A) Inégalités cumulatives**

Les inégalités sociales se trouvent renforcées par l'intensité des solidarités familiales selon la P.C.S. ; les catégories les plus protégées par leur famille sont celles qui risquent le moins l'exclusion.

Les mêmes familles cumulent les privilèges ou les handicaps sous les trois formes de capital ; le fils d'un ménage modeste est fortement exposé au chômage et ses parents ne peuvent l'aider longtemps sur le plan financier lors d'une période difficile.

⇒ Nécessité de l'Etat-providence (redistribution).

### **B) Protection limitée**

Les solidarités s'épuisent vite dans le temps alors que, justement, l'exclusion est un processus d'autant plus irréversible qu'il est plus long.

L'éclatement spatial de la famille nucléaire réduit l'efficacité des solidarités, notamment en termes de réseau et de protection morale.

⇒ Nécessité de l'Etat-providence (réseaux associatifs).

## **Conclusion**

**Les solidarités familiales continuent à jouer un rôle important et de dernière chance lors des phases difficiles de la vie individuelle de leurs membres. Cependant, elles aggravent les inégalités et s'avèrent incapables de surmonter durablement les problèmes de l'exclusion dans une période de crise qui multiplie les victimes et rend le processus de moins en moins réversible. Si l'on veut circonscrire les méfaits de ce fléau et éviter de réduire de nombreuses familles à devoir choisir entre l'éducation des enfants, la préparation de la retraite et l'assistance aux anciens, il convient de ne pas réduire l'Etat-providence mais, au contraire, de le rendre plus efficace dans le choix de ses actions et de ses cibles.**